

**Continuer d'affirmer une production non capitaliste de valeur grâce au statut politique du producteur**

*Bernard Friot, IDHES (Institut européen du salariat), professeur émérite à l'Université Paris Nanterre*

Dans le droit fil des initiatives du ministère Rocard, père de la réforme, à savoir le RMI, la CSG et l'offensive contre le régime général de sécurité par l'organisation du marché des complémentaires santé (loi Evin) et par le Livre Blanc des retraites, le projet de revenu de base poursuit le projet capitaliste de remplacer le salaire socialisé par les deux « piliers de ressources » que préconisent la Banque Mondiale et l'Union européenne, en particulier au fil de jurisprudences de la Cour de Luxembourg.

Le premier pilier, financé par l'impôt car « non contributif » et relevant d'un monopole au nom de la « solidarité », est fait de revenus du travail, d'indemnisation du chômage, de pension de retraite, de couverture des coûts de famille, de santé et de formation professionnelle. C'est ici que s'inscrit le revenu de base à 800 ou 1000 euros par mois qui se substituerait à tout ou partie du Smic (et du bénéfice des indépendants), du régime général (et de ses équivalents), de l'Unedic, des minimas sociaux. Il faut souligner que ce sont les projets du type de ceux de la Fondation Jean Jaurès ou d'Utopia, portés par les réformateurs de gauche, qui expriment le mieux le projet capitaliste, comme l'a fait Rocard en son temps. Les projets de revenu de base à 450 ou 500 euros n'apportent que des modifications à la marge et sont à la traîne intellectuelle des projets à 800 ou 1000 euros, qui nous intéressent ici.

Le second pilier, financé par les entreprises car « contributif », et géré sur un marché concurrentiel de prestataires lucratifs, est strictement lié aux performances du travailleur sur le marché du travail ou sur celui des biens et services. Il est consigné dans des comptes individuels et adossé au marché des capitaux : rémunération à la tâche des autoentrepreneurs et des employés en contrats de mission ou d'objectif, revenu contributif (cf. Stiegler), mutuelles, Agirc-Arrco et les autres comptes individuels (jours, formation, pénibilité...).

Communiqué avec d'extravagantes prophéties de disparition de la moitié des emplois dans les deux prochaines décennies, et s'appuyant sur l'incontestable aspiration à travailler sans employeur d'un nombre croissant de jeunes à forte qualification, ce projet, porté d'abord bien sûr par la fraction rentière du capital peu soucieuse d'assumer les responsabilités d'employeur, dessine des trajectoires professionnelles faites d'une alternance de contrats de mission (et autres formes de salaire à la tâche) et d'autoentrepreneuriat (et autres formes de prestations de services éventuellement soutenues par du portage salarial). L'insécurité de telles trajectoires sera compensée de deux façons. La première, « contributive », est construite avec une grande continuité depuis les années 1990 par la CFDT et le MEDEF : ce sont les comptes personnels de la « sécurisation des parcours » que l'actuel gouvernement veut à la fois visibiliser et regrouper dans le compte personnel d'activité et étendre aux indépendants. Un *think tank* comme Ars Industrialis propose d'y articuler un « revenu contributif » qui permettrait d'assumer, sur un temps limité, les périodes sans validation marchande de l'activité par un revenu proportionnel aux gains des performances marchandes. La sécurité « non contributive » sera assurée, elle, par le revenu

de base, et plus il sera élevé, plus le dispositif servira la ponction rentière du capital : à la fois parce qu'il exercera une pression à la baisse sur les salaires (des temps d'emploi) et sur les prix (des temps d'indépendance) et parce que les travailleurs reconnus par un tel revenu de base, pour peu qu'ils fassent vertu de la frugalité, seront en mesure de produire une valeur parfaitement récupérable par le capital, comme le logiciel libre l'est par le logiciel propriétaire et les plus ingénieuses des productions alternatives d'énergie ou de produits bio par les groupes capitalistes d'énergie ou de distribution. Je trouve extrêmement superficielle, et à contresens, la typologie qui oppose de (mauvais) projets de revenu de base « libéraux » à de (bons ou moins mauvais) projets « généreux ». Pour s'opposer à l'émancipation des travailleurs des institutions du capital, les projets à 500 euros sont évidemment moins dangereux que les projets à 1000 euros.

Face à ce projet des réformateurs, la réponse du « vrai plein emploi » (à coup de relance industrielle, de bonne fiscalité redistributive, de droit de veto des CE sur des PSE non négociés, de service public de l'emploi performant, de pôle public bancaire et de régulation de la finance à des fins d'investissements écologiques, de baisse de la durée du travail) ne tient pas la route, pour trois raisons.

La première est que tant que l'outil de travail est la propriété du capital, la globalisation financière, qui ne se nourrit que de cette propriété, permet au capital de s'exonérer de toute contrainte de meilleure répartition de la valeur en organisant une division internationale du travail très subtile. Quarante ans de rodomontades contre l'austérité et les délocalisations aboutissant à de piteuses capitulations nous ont conduits à l'impasse politique. La proposition de vrai plein emploi est ainsi non seulement défaite mais démocratiquement irresponsable.

La seconde est qu'il n'y a plus de base sociale pour faire advenir une telle proposition : les militants syndicaux, exténués par des décennies de luttes en défense et de défaites, n'y croient plus ; et, plus souvent pour le meilleur que pour le pire, les nouveaux militants de l'alternative ici et maintenant ne veulent pas entendre parler d'emploi.

La troisième est que ce projet keynésien (y compris quand il s'exprime dans un vocabulaire marxiste) s'obstine à fonder la réponse aux réformateurs sur une « bonne politique », dans une logique d'expertise et de surplomb tout à fait cohérente avec le mépris dans lequel les sciences sociales tiennent la classe ouvrière lorsqu'elles postulent que seule la bourgeoisie est une classe pour soi, et que les prétendues conquêtes du mouvement ouvrier n'ont pu que nourrir la phase fordiste du capitalisme ou les exigences de reproduction élargie de la force de travail.

La réponse au projet de réforme capitaliste ne peut venir que de travailleurs organisés armés de droits considérablement accrus sur la maîtrise du travail, afin de peser non pas sur la répartition de « la valeur » (capitaliste) mais sur la production d'une valeur alternative. Et ici, nous pouvons constater combien le mouvement ouvrier a été inventif et nous laisse des institutions d'une autre production que la production capitaliste. Si l'on prend le cas de la France de 1946, les travailleurs organisés ont commencé à remplacer les institutions de la production capitaliste de la valeur (la propriété lucrative, le crédit, le marché du travail) grâce au Régime général de sécurité sociale, à la fonction publique et aux

nationalisations. Ils ont ainsi commencé à sortir le travail de son carcan capitaliste et à imposer une production de santé, d'éducation, d'urbanisme, de transports, d'énergie par des travailleurs payés à vie et des investissements subventionnés et non pas livrés à la propriété et au crédit capitalistes. Comment poursuivre ?

D'une part, la propriété des entreprises par les travailleurs peut faire deux progrès décisifs :

- interdire les marchés publics aux entreprises à propriété lucrative et les réserver aux seules entreprises qui sont la propriété de leurs salariés ;

- créer une cotisation économique (par ex. de 20% de la valeur ajoutée marchande si nous voulons collecter 260 milliards) qui ira à des caisses, gérées par les travailleurs, chargées de subventionner l'investissement en plus de l'autofinancement. Cette cotisation nouvelle sera à coût constant pour les entreprises car elle sera compensée par le non remboursement de 260 milliards de leurs dettes (ou, si elles sont cotées, le non versement de dividendes) : la lutte contre l'illégitimité des dettes contractées par les entreprises pour l'investissement est aussi importante que celle que nous menons à propos de la dette publique. En créant cette cotisation et en ne remboursant pas les prêts à l'investissement, nous commençons à créer les conditions indispensables au changement de régime de propriété de l'outil de travail.

D'autre part, les travailleurs doivent sortir du chantage au chômage, au contrat de mission ou à l'autoentrepreneuriat par l'extension du salaire à vie. Si, par la même opération blanche, nous augmentions également la cotisation sociale de 20% de la valeur ajoutée marchande en compensant le surcoût que cela représente par un non remboursement de dettes, nous pourrions affecter ces 260 autres milliards à l'augmentation du nombre des titulaires des services publics, à la baisse de l'âge de la retraite avec maintien à vie de la totalité du salaire des 6 meilleurs mois, au maintien sans condition de durée du salaire des licenciés, à l'attribution aux 18-22 ans et aux primo-demandeurs d'emploi du premier niveau de qualification (et du salaire à vie lié à cette qualification), à l'attribution sur épreuve de qualification d'un salaire à vie aux travailleurs indépendants et coopérateurs investis dans des productions marchandes non capitalistes, au paiement des salaires des entreprises reprises par leurs salariés jusqu'à ce qu'elles trouvent leur assiette économique.

Rendre viable la copropriété d'usage de l'outil de travail en asséchant la globalisation financière du capital de la manne des marchés publics et de 500 milliards de crédits non remboursés, tout en affectant les marchés publics aux coopératives et en collectant 500 milliards gérés par les travailleurs pour l'extension du déjà-là du salaire à vie et de la subvention de l'investissement, c'est refaire le geste de 1946 et assurer sa pérennité contre les réformateurs. En nous réappropriant une histoire faite d'invention de la production d'une valeur non capitaliste (cette histoire populaire volée par l'histoire officielle, qui nous raconte la fable d'une meilleure répartition de « la valeur » à des fins de solidarité), nous retrouverons la dignité collective en évitant l'impasse mortifère de l'identité nationale. Le statut politique du producteur, construit sur trois droits attribués à 18 ans pour enrichir la citoyenneté, à savoir une qualification personnelle et le salaire à vie qui va avec, la copropriété d'usage de tout outil de travail utilisé dans la carrière et la participation aux

délibérations des caisses de salaire et d'investissement et des jurys de qualification qui, à côté du marché, coordonneront l'activité des entreprises : telle est la réponse offensive au projet capitaliste de revenu de base à 1000 euros et de CPA.